

Jean-Baptiste André Godin à Jean-Baptiste Ravet-Anceau, 24 février 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (16)

Collation 2 p. (35r, 36v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jean-Baptiste Ravet-Anceau, 24 février 1875, consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48352>

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [24 février 1875](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Ravet-Anceau, Jean-Baptiste \(1809-1877\)](#)

Lieu de destination 50 bis, rue du Faubourg Notre-Dame, Lille (Nord)

Description

Résumé Sur une créance de Quaintenne. Ravet-Anceau a écrit à Godin le 29 novembre 1874 que la créance de Quaintenne était d'un montant supérieur à sa dette envers lui. Godin informe Ravet-Anceau qu'un huissier de Guise chargé de traiter à l'amiable avec le créancier de Quaintenne à Lille lui a appris qu'une saisie-arrêt sur ce créancier ne laissait pas l'espoir de récupérer quelque chose. Godin demande son avis à Ravet-Anceau.

Notes La lettre est signée : « Godin | 28 rue des Réservoirs | Versailles ».

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Finances d'entreprise](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées[Quaintenne, Étienne Louis Joseph \(1811-\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 10/10/2023

Verailles 14 fevrier 77

Mon cher Monseigneur,

Tous m'avez écrit à la date du 29 ^{je} br^e dernier que d'après nos renseignements la révolte de M. Quaintance à Lille devait être supérieure à ce qu'il me devait, et vous avez au ^{1^e} obligeance de mi offrir vos services au besoin pour cette affaire...

Mr. Laiason de Guise étais alors chargé de chercher les moyens d'obtenir pacifiquement par des voies amiables au delà de mon débitance. Il paraît qu'il n'a rien pu obtenir et que dans ces derniers temps

une telle arrêt aurait été faite sur ce qui pouvait ~~être~~ être dû à Lille, ^{à M. Quaintance} mais on me fait connaître qu'il n'y aurait pas grand espoir de sauver quelque chose.

Je voudrais, en vous demandant si tel est votre sentiment, pourvoir vous dire avec plus de précision où en est cette affaire, mais je n'ai rien sous la main, et ce n'est que parce qu'elle se présente à mon esprit que je songe à vous en parler. Soyez alors bon pour me dire si

14 fevrier 1777

66

vous pensiez que 'il y
ait quelqu'un chose à
espérer ; nous ver-
rons ensuite s'il y
a quelque chose à
faire .

Notre tout dévoué

Godin

27 Rue des Réervoirs
Versailles